

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1355

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 33

À la fin de la première phrase de l'alinéa 1, après les mots :

« d'État »,

insérer les mots :

« pour la période allant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.